

## LE COMPTEUR LINKY

### Pour vos bulletins municipaux, 3 types de contenus

#### Article généraliste – en 4 questions (= 4000 SIGNES environ)

---

ERDF, entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, s'apprête à remplacer à partir de décembre 2015 et jusqu'en 2021 l'ensemble des compteurs d'électricité par des appareils de nouvelle génération, les compteurs « Linky ». Cette opération de modernisation concernera notre commune entre décembre 2015 et mars 2016.

#### **Un compteur au service des consommateurs**

Ces objets communicants offrent des nouveaux services aux consommateurs. Les interventions courantes pourront être effectuées à distance, sans rendez-vous et sans dérangement. Par exemple, lors d'un déménagement, la demande de mise en service sera réalisée en moins de 24h. Le relevé de consommation se fera à distance et de manière quotidienne : plus besoin d'être présent ! Chacun disposera d'un accès simple, gratuit et pédagogique à ses données de consommation depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone via un espace personnel sécurisé. Mieux informé, le consommateur pourra mieux comprendre sa consommation et donc la maîtriser. Ce nouveau compteur permettra aussi à ceux qui le souhaitent d'aller plus loin : pilotage des équipements compatibles de la maison en fonction d'un signal prix ; possibilité de développement de nouvelles offres de services de maîtrise de l'énergie ou modalités de facturation par les fournisseurs.

#### **Un compteur au service des territoires et de la transition énergétique**

Le compteur Linky s'inscrit pleinement dans la transition énergétique : économies d'énergie, augmentation de la part des énergies renouvelables, réduction des émissions de CO2. Cette nouvelle façon de consommer et de produire nécessite un réseau de distribution encore plus « intelligent », dont le compteur Linky est incontournable. Grâce aux données fournies par les compteurs Linky, ERDF pourra améliorer le service de distribution : localisation des pannes à distance et intervention plus rapide, optimisation de l'intégration de l'électricité produite par les énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques, ...), augmentation du nombre de véhicules électriques pouvant être raccordés au réseau, etc. Avec Linky, ERDF développera également des offres de mise à disposition des données pour les collectivités locales pour répondre à leurs besoins en termes de politique énergétique et d'aménagement du territoire. Des données agrégées pourront dès demain être utilisées par les collectivités territoriales, leurs conseils ou les bailleurs sociaux, qu'ils s'agissent par exemple, d'analyser l'évolution des consommations avec l'arrivée d'un éco-quartier ou l'efficacité de la rénovation des bâtiments.

#### **L'accompagnement des consommateurs**

Pendant ce déploiement, ERDF assurera une information claire et complète : des courriers personnalisés (précisant les coordonnées de l'entreprise de pose et le numéro vert d'assistance Linky : 0800 054 659) seront envoyés aux clients entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose missionnée par ERDF informera le client de son passage 25 jours au moins avant la date prévue. Ces entreprises seront facilement identifiables par les clients grâce au logo « Partenaire Linky » sur les véhicules et des badges d'identification. L'opération de remplacement du compteur durera environ 30 minutes et ne sera pas facturée au client. Pour en savoir plus : <http://www.erdf.fr/linky>

## Brève

(= 1 200 signes environ, espaces compris)

---

**Entre décembre 2015 et mars 2016** ERDF, Electricité Réseau Distribution de France, votre gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité de la commune par des compteurs de nouvelle génération communicants : les compteurs Linky. Ces compteurs offriront de nouveaux services aux habitants. Plus besoin d'être présent : le relevé se fait à distance, et devient quotidien. Sans rendez-vous : Les interventions techniques courantes (changement de puissance ou de tarif, mise en service) se feront sans dérangement, et dans des délais plus rapides (moins de 24h). Chacun disposera d'un accès simple, gratuit et pédagogique à ses données de consommation depuis son ordinateur, sa tablette ou son smartphone. Chaque personne concernée recevra un courrier d'ERDF entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose missionnée par ERDF informera elle le client de son passage 25 jours au moins avant cette même date. Ces entreprises seront facilement identifiables par les clients grâce au logo « Partenaire Linky ». L'intervention durera environ 30 minutes et ne sera pas facturée. Pour en savoir plus : <http://www.erdf.fr/linky>

## Article orienté collectivités – en 4 questions

(= 5 500 signes environ, espaces compris)

---

ERDF, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, s'apprête à remplacer à partir de décembre 2015 et jusqu'en 2021 l'ensemble des compteurs d'électricité de France par des compteurs de nouvelle génération, les compteurs « Linky ». Ces compteurs communicants offrent des nouveaux services aux consommateurs : gain de temps, d'efficacité et meilleure maîtrise de sa consommation, grâce à la mise à disposition des données de consommation sur un espace personnel. Et les collectivités dans tout ça ?

### 1/ Quels bénéfices le compteur Linky va-t-il apporter aux collectivités ?

Le compteur Linky s'inscrit dans le contexte global de transition énergétique : économies d'énergie, augmentation de la part des énergies renouvelables, réduction des émissions de CO2. Cette nouvelle façon de consommer et de produire nécessite un réseau de distribution d'électricité encore plus « intelligent ». Le compteur Linky en est l'un des éléments incontournables. Grâce aux données fournies par les compteurs, nous/ERDF pourrons piloter le réseau plus efficacement : localisation des pannes à distance et intervention rapide ; intégration facilitée de l'électricité produite par les énergies renouvelables (les éoliennes, les panneaux photovoltaïques, ...) ; augmentation du nombre de véhicules électriques pouvant être raccordés au réseau.

Nous développerons également des offres de mise à disposition de données pour les collectivités, afin de répondre à vos besoins de planification, de politique énergétique ou d'aménagement du territoire. Ces données agrégées pourront être utilisées pour, par exemple, optimiser vos plans climat-air-énergie territoriaux, mais aussi analyser l'évolution des consommations avant ou après la mise en place d'un éco-quartier ou encore vérifier l'efficacité d'opérations de rénovation des bâtiments.

### 2/ Comment le déploiement va-t-il se dérouler ? Comment les municipalités en seront-elles informées ?

Nous avons préparé un plan de déploiement en concertation avec de nombreuses parties prenantes : bien sûr les pouvoirs publics (les ministères, le gouvernement), la Commission de régulation de l'énergie, mais également les associations de consommateurs, les fournisseurs d'électricité, ... Au-delà de ces acteurs nationaux, l'information des collectivités territoriales est pour nous essentielle. C'est pour cela que nous avons choisi de mettre en place un dispositif spécifique d'information, en trois étapes clés. La 1<sup>ère</sup> consiste en un e-mail d'ERDF envoyé au plus tôt 75 jours avant le début du déploiement sur votre commune. Il vise justement à vous informer de la date de début de ce déploiement. La 2<sup>ème</sup> intervient environ 60 jours avant le déploiement. A partir de cette date, votre interlocuteur ERDF habituel tient à votre disposition, sur demande, des outils d'information et de communication sur le compteur Linky. Enfin, la 3<sup>ème</sup> étape concerne directement vos administrés. 45 à 30 jours avant la pose des premiers compteurs sur votre commune, les habitants concernés recevront le courrier d'information d'ERDF, les avertissant du changement prochain de leur compteur.

Chaque territoire est pour nous important et a un rôle à jouer, notamment dans l'accompagnement du déploiement et l'information aux citoyens. Nous sommes tous mobilisés pour vous appuyer dans cette tâche et répondre à vos questions. À tout moment, vous pourrez solliciter les acteurs terrains afin d'organiser là des réunions publiques ou des interventions en conseil municipal, ici des échanges avec les offices HLM ou des rencontres avec vos services techniques... Comme indiqué précédemment, des kits d'information complets seront mis à votre disposition pour faciliter la communication sur le compteur Linky dans vos lieux d'accueil ou dans vos bulletins municipaux, sites Internet et autres publications.

D'ores et déjà, les périodes de pose prévisionnelles sont consultables, à titre d'information sur notre site Internet [www.erdf.fr/Linky](http://www.erdf.fr/Linky)

### 3/ Comment se passera l'installation du compteur chez les administrés ?

Des courriers personnalisés (précisant les coordonnées de l'entreprise de pose et le numéro vert d'assistance Linky : 0800 054 659) seront envoyés aux clients entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose que nous missionnons informera le client de son passage 25 jours au moins avant la date prévue. Ces entreprises seront facilement identifiables par les clients grâce au logo « Partenaire Linky » sur les véhicules et badges d'identification. L'opération de remplacement du compteur durera environ 30 minutes. Le compteur Linky sera installé en lieu et place de l'ancien compteur. Et la présence du client ne sera nécessaire que lorsque le compteur est situé dans le logement (environ 50% des cas).

A noter que toute l'opération de déploiement se passera chez le client (ou dans son immeuble) et dans l'enceinte des postes de distribution ERDF. Il n'y aura donc ni travaux de voirie, ni sollicitation des services techniques municipaux (sauf pour les compteurs alimentant les bâtiments municipaux).

### 4/ Quel est le coût du déploiement du compteur Linky ?

Environ 5 milliards d'euros qui englobent l'achat du matériel (compteurs et concentrateurs), la pose, le développement du système d'information et le pilotage du programme. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'ERDF, au même titre que l'enfouissement de lignes par exemple. L'arrivée du compteur Linky contribue en effet à préparer les villes de demain et l'arrivée des smart grids. Cet investissement est financé par ERDF et sera compensé par les économies réalisées sur les interventions techniques, les consommations non comptabilisées et le pilotage du réseau.

Mais ce qui est surtout important à retenir c'est que la pose du compteur ne sera pas facturée ni aux clients ni aux communes. En aucun cas, les clients auront à déboursier le moindre euro lors de l'opération de changement de compteur.